

BULLETIN D'INFORMATION

La criminalité au Québec en 2010 : principales tendances

DIRECTION DE LA
PRÉVENTION ET DE
L'ORGANISATION POLICIÈRE

.....
MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Ce bulletin d'information présente les principales tendances de la criminalité¹ au Québec en 2010. Celles-ci ont été dégagées à partir des données sur les infractions enregistrées par les services policiers dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2)². Ces données sont les plus couramment utilisées pour tracer le portrait statistique de la criminalité au Québec et au Canada.

UNE DIMINUTION DE LA CRIMINALITÉ EN 2010

La criminalité a diminué au Québec en 2010, les corps policiers ayant enregistré près de 15 000 infractions de moins qu'en 2009. Avec un total de 370 052 infractions, le taux de criminalité se situait ainsi à un peu moins de 4 700 infractions par 100 000 habitants, un recul de 4,8 % par rapport à 2009.

Cette baisse est principalement attribuable aux infractions contre la propriété, qui composent les deux tiers des infractions criminelles. En effet, leur taux par 100 000 habitants a chuté de 7,1 % au cours de l'année. Les infractions contre la personne ont aussi contribué un peu à la diminution, leur taux par 100 000 habitants ayant reculé de 1,6 %. Pour leur part, les autres infractions au Code criminel ont évolué de façon opposée, leur taux par 100 000 habitants affichant une hausse de 2,9 %.

1 Excluant les infractions criminelles relatives à la conduite de véhicules telles que la conduite avec facultés affaiblies et le délit de fuite.

2 Pour plus d'information, veuillez consulter les notes méthodologiques à la page 15.

Évolution des infractions criminelles par catégorie d'infractions, Québec, 2009 et 2010

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		Variation du taux 2010/2009 (en %)
	2009a	2010p	Différence 2010/2009	2009a	2010p	
Infraction contre la personne	82 975	82 463	-512	1 059,9	1 042,9	-1,6
Infraction contre la propriété	260 650	244 571	-16 079	3 329,6	3 092,9	-7,1
Autre infraction au Code criminel	41 402	43 018	1 616	528,9	544,0	2,9
Total ¹	385 027	370 052	-14 975	4 918,4	4 679,8	-4,8

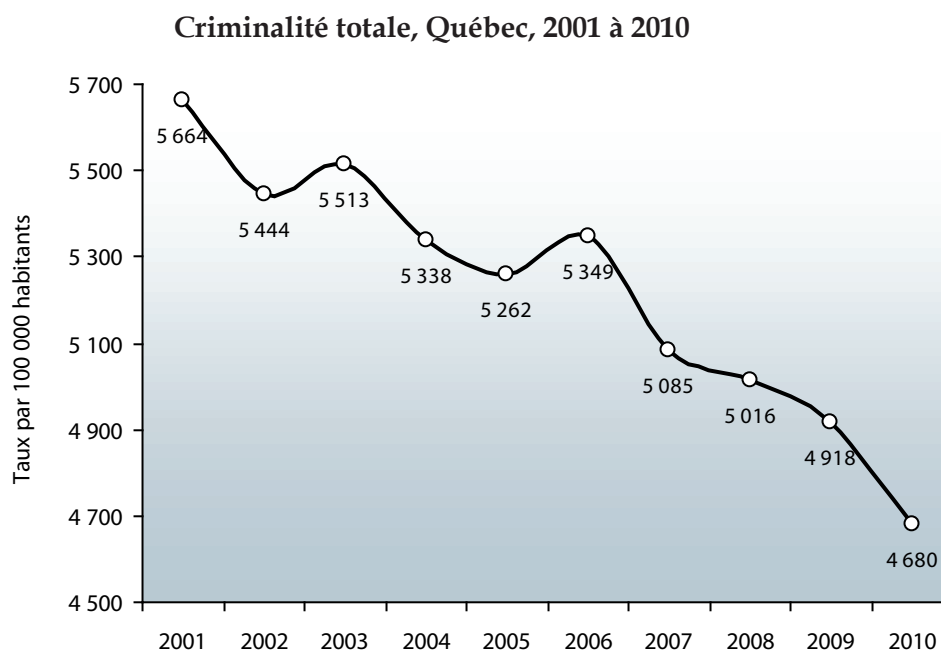
a : données actualisées

p : données provisoires

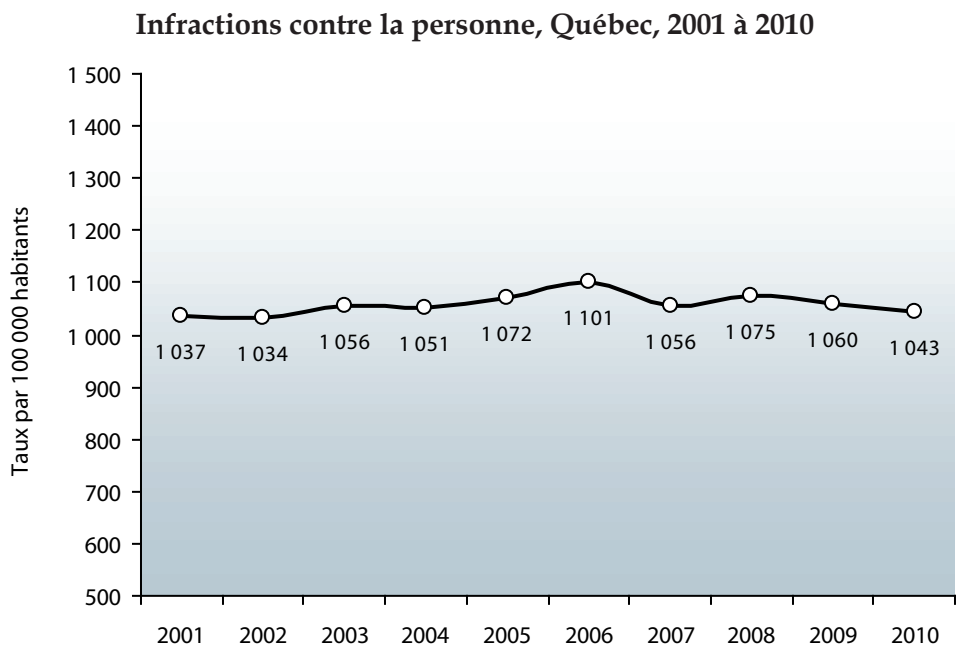
1. Excluant les infractions criminelles relatives à la conduite de véhicule.

Les tendances évolutives de la criminalité au Québec depuis dix ans n'ont pas été modifiées en 2010. Ainsi, on note que :

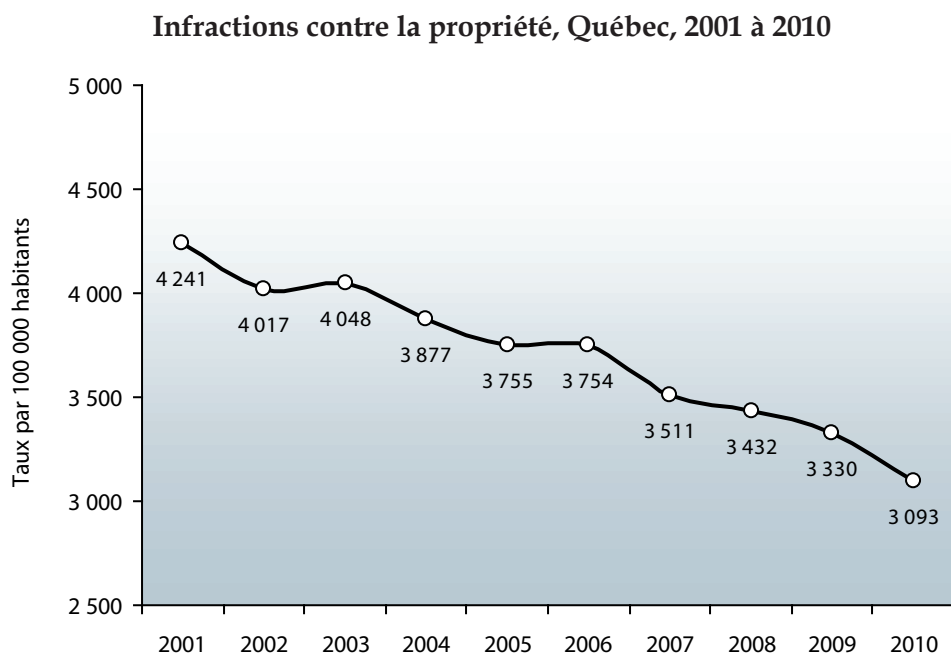
- La tendance à la baisse de la criminalité observée depuis le début des années 1990 s'est poursuivie en 2010 et s'inscrit dans un mouvement similaire à celui du Canada.



- La tendance à la stabilité des infractions contre la personne s'est maintenue puisque, comme au cours des dernières années, ces infractions n'ont affiché qu'une faible variation en 2010.



- Les infractions contre la propriété ont continué de diminuer.



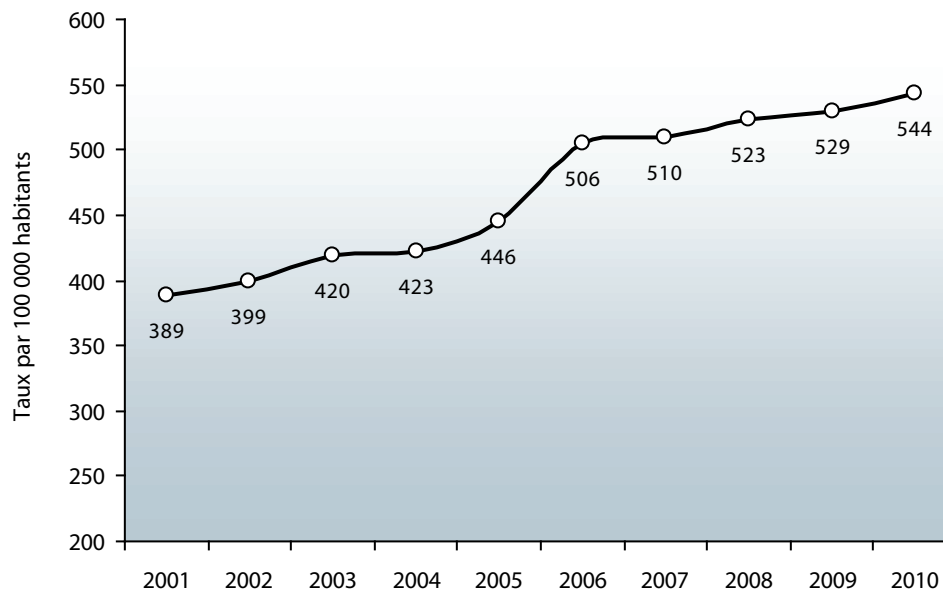
Des facteurs pouvant expliquer la baisse des infractions contre la propriété

La réduction du nombre de jeunes de 15 à 24 ans dans la société ainsi que la baisse du chômage sont parmi les facteurs avancés pour expliquer la tendance à la baisse des infractions contre la propriété (Pottie Bunge et al, 2005). Un autre facteur explicatif est l'accessibilité aux technologies de sécurité, ce qui aurait contribué à prévenir la commission de certains crimes contre les biens. Aussi, l'utilisation accrue des nouvelles technologies d'information et de communication, comme Internet, pour commettre des crimes, aurait contribué au recul de ces infractions parce que les crimes perpétrés par ces moyens sont plus difficiles à détecter et moins rapportés à la police (Rioux, 2008).

* Ces technologies offrent des avantages pour les criminels puisqu'elles facilitent la commission de certains crimes, tels que la fraude et le vol d'identité, et diminuent les risques d'être identifié

- Les autres infractions au Code criminel ont poursuivi leur croissance en 2010. Comme cette catégorie regroupe des infractions presque exclusivement révélées par l'activité des services policiers, telles les infractions contre l'administration de la loi et de la justice ou les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, il est difficile de tirer des conclusions sur l'évolution de cette catégorie d'infractions. En effet, il est possible que leur augmentation découle des efforts accrus des policiers pour détecter et enregistrer plus systématiquement ces crimes.

Autres infractions au Code criminel, Québec, 2001 à 2010



LA CRIMINALITÉ CONTRE LA PERSONNE

Les services de police ont déclaré 82 463 infractions contre la personne au Québec en 2010, soit 512 infractions de moins qu'en 2009. Plus de la moitié (54 %) d'entre elles étaient des voies de fait³. Elles étaient suivies par les menaces (20 %), les vols qualifiés et les extorsions (8 %), le harcèlement criminel (5 %) et les agressions sexuelles (5 %). Les enlèvements et les séquestrations composaient 1,5 % des infractions contre la personne de même que les autres infractions d'ordre sexuel. Les homicides, la négligence criminelle et les autres infractions entraînant la mort ainsi que les tentatives de meurtre représentaient au total une infime partie (0,4 %) des infractions.

Infraction contre la personne	Nombre			Taux par 100 000 habitants		Variation du taux 2010/2009 (en %)
	2009a	2010p	Différence 2010-2009	2009a	2010p	
Homicide	85	79	-6	1,1	1,0	-8,0
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	19	19	0	0,2	0,2	-1,0*
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	206	222	16	2,6	2,8	6,7
Voies de fait	45 122	44 884	-238	576,4	567,6	-1,5
Agression sexuelle	4 163	4 240	77	53,2	53,6	0,8
Autres infractions d'ordre sexuel	1 077	1 238	161	13,8	15,7	13,8
Enlèvement et séquestration	1 294	1 263	-31	16,5	16,0	-3,4
Vol qualifié et extorsion	7 269	6 938	-331	92,9	87,7	-5,5
Harcèlement criminel	4 199	4 239	40	53,6	53,6	-0,1
Menaces	16 775	16 744	-31	214,3	211,8	-1,2
Autres	2 766	2 597	-169	35,3	32,8	-7,0
Total	82 975	82 463	-512	1 059,9	1 042,9	-1,6

a : données actualisées

p : données provisoires

* La variation négative du nombre d'infractions par 100 000 habitants s'explique par l'augmentation de la population du Québec en 2010.

Plusieurs de ces infractions ont contribué à la baisse de 1,6 % du taux d'infractions de la catégorie en 2010 :

- Les homicides ont poursuivi leur évolution à la baisse observée depuis une décennie alors que leur nombre s'élevait à plus de 140 en 2001 comparativement à 79 en 2010.
- Les voies de fait ont diminué pour une deuxième année consécutive pour se situer à 567,6 infractions par 100 000 habitants. Il est trop tôt pour savoir si cette deuxième baisse modifiera la tendance à la hausse de ces infractions.

3 Une voie de fait consiste à utiliser ou menacer d'utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement.

- La diminution des infractions de la catégorie « vols qualifiés et extorsions » amorcée en 2007 s'est poursuivie en 2010, le nombre de ces infractions par 100 000 habitants n'atteignant plus que 87,7 comparativement à 111,2 en 2006.
- Alors que, dans la première moitié des années 2000, les menaces ont augmenté, par la suite, ces infractions ont diminué presque chaque année. En 2010, elles se situaient à un niveau semblable à celui de 2001, soit environ 212 menaces par 100 000 habitants.
- Le harcèlement criminel ainsi que les enlèvements et les séquestrations ont eu une évolution similaire à celle des menaces, mais contrairement à celles-ci, ces infractions étaient un peu plus fréquentes en 2010 qu'en 2001.
- Les autres infractions contre la personne ont enregistré une baisse en 2010 surtout en raison d'un recul des appels téléphoniques indécentes ou harassants.

On remarque que quelques infractions contre la personne ont augmenté ou sont demeurées stables en 2010 :

- Les tentatives de meurtre et les complots en vue de commettre un meurtre, dont la tendance depuis 2001 est à la baisse, ont augmenté pour une deuxième année consécutive. En 2010, leur taux par 100 000 habitants (2,8) était similaire à celui de 2007(2,9).
- Les autres infractions d'ordre sexuel, qui regroupent plusieurs types d'infractions touchant particulièrement les personnes mineures, se sont accrues, leur taux par 100 000 habitants étant passé de 13,8 en 2009 à 15,7 en 2010.
- Les agressions sexuelles ont été stables en 2010, la variation de leur taux par 100 000 habitants étant inférieure à 1 %. Après avoir dépassé le cap des 60 infractions par 100 000 habitants en 2005 et 2006, ces infractions ont diminué en 2007 et se situent depuis à un niveau semblable à celui des années 2002 à 2004, soit approximativement 54 agressions par 100 000 habitants.
- Enfin, les infractions de négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort sont demeurées au même niveau qu'en 2009.

LA CRIMINALITÉ CONTRE LA PROPRIÉTÉ

Les services de police ont déclaré 244 571 infractions contre la propriété au Québec en 2010, soit 16 079 infractions de moins qu'en 2009. Les principales infractions de cette catégorie étaient les vols de 5 000 \$ ou moins (39 %), les introductions par effraction, que ce soit dans un domicile, un commerce ou un autre lieu (22 %), les méfaits (19 %) et les vols de véhicule à moteur (10 %). Les crimes d'incendie, les vols de plus de 5 000 \$ et les possessions de biens volés composaient ensemble moins de 6 % des infractions contre la propriété.

Infraction contre la propriété	Nombre			Taux par 100 000 habitants		Variation du taux 2010/2009 (en %)
	2009a	2010p	Différence 2010-2009	2009a	2010p	
Crime d'incendie	3 707	3 582	-125	47,4	45,3	-4,3
Introduction par effraction	57 777	53 219	-4 558	738,0	673,0	-8,8
Vol de véhicules à moteur	27 032	24 179	-2 853	345,3	305,8	-11,4
Vol de plus de 5 000 \$	4 221	4 393	172	53,9	55,6	3,0
Vol de 5 000 \$ ou moins	102 481	95 857	-6 624	1 309,1	1 212,2	-7,4
Possession de biens volés	3 132	3 571	439	40,0	45,2	12,9
Fraude	14 871	14 100	-771	190,0	178,3	-6,1
Méfait	47 429	45 670	-1 759	605,9	577,6	-4,7
Total	260 650	244 571	-16 079	3 329,6	3 092,9	-7,1

a : données actualisées

p : données provisoires

Sauf les vols de plus de 5 000 \$ et la possession de biens volés, tous les crimes contre la propriété ont connu une baisse en 2010 et, pour plusieurs d'entre eux, celle-ci s'inscrit dans une tendance observée depuis plusieurs années.

- Après être demeurés stables en 2009, les incendies criminels ont décliné en 2010. Notons que ces crimes ont diminué au début de la décennie jusqu'en 2005, où leur niveau a été le plus faible en 20 ans. Au cours des trois années suivantes, ils ont augmenté sans toutefois devenir aussi fréquents qu'en 2001. En 2010, le nombre d'incendies criminels par 100 000 habitants se situait à 45,3 comparativement à 55,9 en 2001.
- Les introductions par effraction ont enregistré une baisse notable en 2010, maintenant ainsi leur tendance à la baisse constatée depuis une vingtaine d'années. En 2010, leur taux par 100 000 habitants (673) était inférieur de près de 9 % à celui de 2009 (738) et de 32 % par rapport à celui de 2001 (996,5).
- Les vols de véhicule à moteur ont vu leur taux par 100 000 habitants diminuer de 11,4 % en 2010, celui-ci étant passé de 345,3 à 305,8. La tendance à la baisse pour ces crimes depuis le début des années 2000 se poursuit donc, et ce, en dépit de la hausse constante du nombre de véhicules en circulation.
- Les vols de 5 000 \$ ou moins ont aussi connu une baisse appréciable de leur taux par 100 000 habitants (-7 %). Ces crimes tendent également à diminuer depuis plusieurs années. En 2010, leur taux par 100 000 habitants (1 212,2) était le plus faible de la décennie.

- Bien que les fraudes aient également enregistré une diminution en 2010 et au cours des dernières années, cette tendance doit être interprétée avec prudence. En effet, les fraudes commises au moyen d'Internet ne sont pas nécessairement détectées par les victimes ou portées à la connaissance des policiers. Il faut aussi ajouter le fait que, depuis 2006, les fraudes par carte de paiement doivent être signalées à la succursale bancaire plutôt qu'aux services policiers. De plus, lorsque les organismes financiers enquêtent des fraudes, celles-ci ne font pas toujours l'objet d'un traitement judiciaire de telle sorte que plusieurs ne sont pas déclarées à la police.
- Enfin, on constate une baisse de 4,7 % du taux de méfaits par 100 000 habitants, celui-ci atteignant 577,6 en 2010.

LES AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL

Les services de police ont enregistré 43 018 autres infractions au Code criminel en 2010, soit 1 616 infractions de plus qu'en 2009. La grande majorité (86 %) était des infractions contre l'administration de la loi et de la justice. Cette catégorie regroupait aussi les actes contraires aux bonnes mœurs ou l'inconduite (6 %), les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes (4 %), la prostitution (1 %) et les autres infractions (3 %). Comme on le constate, les infractions de cette catégorie sont de nature assez différente. La plupart ont toutefois en commun d'être révélées surtout par des activités policières de détection.

Autre infraction au Code criminel	Nombre			Taux par 100 000 habitants		Variation du taux 2010/2009 (en %)
	2009a	2010p	Différence 2010-2009	2009a	2010p	
Prostitution	560	410	-150	7,2	5,2	-27,5
Infraction relative aux armes à feu et aux autres armes	1 510	1 567	57	19,3	19,8	2,7
Infraction contre l'administration de la loi et de la justice	36 177	37 307	1 130	462,1	471,8	2,1
Acte contraire aux bonnes mœurs et inconduite	2 139	2 601	462	27,3	32,9	20,4
Autres	1 016	1 133	117	13,0	14,3	10,4
Total	41 402	43 018	1 616	528,9	544,0	2,9

a : données actualisées

p : données provisoires

Toutes les infractions faisant partie de la catégorie des autres infractions au Code criminel ont augmenté en 2010, sauf la prostitution qui a décliné.

- Les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes ont enregistré une légère augmentation (2,7 %) de leur taux par 100 000 habitants (de 19,3 à 19,8). Ces infractions tendent d'ailleurs à croître depuis dix ans, particulièrement en raison des infractions liées à la possession d'armes qui composent 65 % des infractions de cette catégorie.

- Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice ont continué leur progression, leur taux par 100 000 habitants passant de 462,1 en 2009 à 471,8 en 2010. Cette évolution est fortement tributaire de celle des infractions aux règles de liberté sous caution, qui forment plus de la moitié des crimes de cette catégorie (52 % en 2010). En effet, ces infractions ont augmenté annuellement tout au long de la décennie, leur taux par 100 000 habitants étant plus du double de celui de 2001 (254 comparativement à 117).
- Les actes contraires aux bonnes mœurs et l'inconduite affichent une hausse de 20 % de leur taux par 100 000 habitants (de 27,3 à 32,9). Cette hausse provient surtout des infractions de distribution de pornographie juvénile dont le taux par 100 000 habitants en 2010 (11,5) était presque deux fois plus élevé que celui de 2009 (6).
- Les autres infractions, qui sont composées notamment d'infractions relatives à la monnaie, d'infractions contre l'ordre public et d'infractions contre les droits de propriété, ont vu leur taux par 100 000 habitants augmenter de 10 % en 2010.
- Enfin, l'importante baisse du taux de prostitution amorcée en 2007 s'est poursuivie en 2010. Les fluctuations du nombre d'infractions de prostitution enregistrées annuellement reflètent, presque exclusivement, l'intensité de la répression policière déployée, qui dépend elle-même des plaintes des citoyens et de l'importance du phénomène dans un quartier ou une ville.

L'INDICE DE GRAVITÉ DE LA CRIMINALITÉ : UNE MESURE COMPLÉMENTAIRE AU TAUX DE CRIMINALITÉ

Non seulement les crimes ont-ils diminué au Québec en 2010, mais ils ont aussi été moins graves qu'en 2009. L'indice de gravité de la criminalité du Québec révèle en effet que les crimes violents et les crimes commis sans violence ont été moins graves qu'en 2009.

Mis au point par Statistique Canada en 2008, cet indice permet d'examiner les variations annuelles de la criminalité sous l'angle de la gravité des crimes déclarés à la police. Son calcul est basé sur un poids de gravité attribué à chaque infraction, ce dernier étant déterminé à partir des taux d'incarcération et de la durée moyenne des peines d'emprisonnement. Des poids plus élevés sont donc attribués aux crimes plus graves et vice-versa.

Année	Indice ¹ global de gravité de la criminalité		Indice ¹ de gravité des crimes de violence		Indice ¹ de gravité des crimes sans violence	
	Indice	Variation 2010/2009	Indice	Variation 2010/2009	Indice	Variation 2010/2009
2010p	76,4		78,5		75,6	
2009a	80,6	-5,2 %	80,6	-2,6 %	80,5	-6,1 %

p : données provisoires

a : données actualisées

Indice de gravité calculé par le ministère de la Sécurité publique.

1- Pour faciliter les comparaisons, l'indice est normalisé pour être à 100 pour le Canada en 2006, soit l'année de base.

LES INFRACTIONS COMMISES DANS UN CONTEXTE CONJUGAL

Des 82 463 infractions contre la personne enregistrées en 2010, 19 109 (23 %) se sont produites dans un contexte conjugal. En effet, 46 % des victimes ont indiqué que l'infraction a été commise par leur conjointe ou leur conjoint, 39 %, par une ou un ex-conjoint et 15 %, par une ou un ami intime. Il s'agit de près de 1 000 infractions additionnelles par rapport au nombre actualisé de 2009, ce qui porte le taux à 275,7 par 100 000 habitants⁴ comparativement à 264,1 en 2009, une hausse de 4,4 %.

Parmi les infractions ayant contribué à cette hausse, on remarque les voies de fait de niveau 1 (les moins susceptibles de causer des blessures) dont le taux par 100 000 habitants a augmenté de 7,8%, les voies de fait de niveau 2 (voies de fait commises avec une arme ou infligeant des lésions corporelles) (5,1 %), le harcèlement criminel (1,8 %), les agressions sexuelles (8,7 %) et les tentatives de meurtre (33,2 %).

Catégories d'infraction	Nombre			Taux par 100 000 habitants		Variation du taux 2010/2009 (en %)
	2009a	2010p	Différence 2010-2009	2009a	2010p	
Homicide	17	13	-4	0,2	0,2	-24,2
Tentative de meurtre	29	39	10	0,4	0,6	33,2
Agression sexuelle	412	452	40	6,0	6,5	8,7
Voies de fait niveau 3	65	38	-27	0,9	0,5	-42,1
Voies de fait niveau 2	2 214	2 348	134	32,2	33,9	5,1
Voies de fait niveau 1	9 829	10 695	866	143,2	154,3	7,8
Enlèvement	18	13	-5	0,3	0,2	-28,5
Séquestration	477	469	-8	6,9	6,8	-2,6
Harcèlement criminel	1 957	2 011	54	28,5	29,0	1,8
Proférer des menaces	2 604	2 597	-7	37,9	37,5	-1,2
Appels téléphoniques indécentes ou harassants	432	353	-79	6,3	5,1	-19,1
Intimidation	77	81	4	1,1	1,2	4,2
Total	18 131	19 109	978	264,1	275,7	4,4

a : données actualisées

p : données provisoires

⁴ Dans le cas des infractions commises dans un contexte conjugal, le taux par 100 000 habitants est calculé avec la population de 12 ans et plus.

Notons que la majorité des infractions commises dans un contexte conjugal sont des voies de fait (68 % en 2010), des menaces (14 %) et du harcèlement criminel (11 %). À elles trois, ces infractions composaient 93 % de toutes les infractions contre la personne commises dans un tel contexte. Les données révèlent aussi que la majorité de ces infractions sont dirigées contre des femmes (81 % en 2010) et qu'elles touchent surtout les personnes âgées de 18 à 29 ans (38 %) et de 30 à 39 ans (29 %). Même si la proportion diminue ensuite avec l'avancement en âge, tous les groupes d'âge sont touchés par ce type de violence, y compris les jeunes de 12 à 17 ans (5 %).

UN APERÇU DES INFRACTIONS SEXUELLES EN 2010

Les infractions sexuelles sont principalement composées d'agressions sexuelles (76 % en 2010), réparties en trois niveaux de gravité, et des autres infractions d'ordre sexuel (24 %). Ces dernières regroupent plusieurs types d'infractions⁵ touchant particulièrement les personnes mineures, la plus fréquente étant les contacts sexuels faits à un enfant de moins de 16 ans (14 % des infractions sexuelles en 2010).

En 2010, 5 478 infractions sexuelles (agressions sexuelles et autres infractions d'ordre sexuel) ont été enregistrées comparativement à 5 240 en 2009. Le nombre d'infractions par 100 000 habitants est donc passé de 67 à 69,3, une légère hausse de 3,5 %. Cette hausse provient surtout d'une augmentation des contacts sexuels, leur taux étant passé de 7,5 à 9,5 par 100 000 habitants.

Il est à noter que les infractions sexuelles se caractérisent par rapport aux autres infractions criminelles par le fait qu'une proportion plus importante d'entre elles sont signalées à la police plusieurs mois et même plusieurs années après l'incident. Les statistiques sur ces crimes ne portent donc pas sur les infractions commises au cours d'une année donnée, mais sur celles enregistrées durant l'année.

5 Les autres infractions d'ordre sexuel regroupent les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, les relations sexuelles anales non consentantes ou entre personnes de moins de 18 ans, la bestialité et, depuis le 1er mars 2008, la corruption d'enfant, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur et le voyeurisme.

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		Variation du taux 2010/2009 (en %)
	2009a	2010p	Différence 2010-2009	2009a	2010p	
Agression sexuelle niveau 1	4 084	4 137	53	52,2	52,3	0,3
Agression sexuelle niveau 2	54	66	12	0,7	0,8	21,0
Agression sexuelle niveau 3	25	37	12	0,3	0,5	46,5
<i>Total des agressions sexuelles</i>	4 163	4 240	77	53,2	53,6	0,8
Contacts sexuels	585	755	170	7,5	9,5	27,8
Incitation à des contacts sexuels	144	176	32	1,8	2,2	21,0
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	136	122	-14	1,7	1,5	-11,2
Inceste	95	58	-37	1,2	0,7	-39,6
Voyeurisme	82	75	-6	1,0	0,9	-8,3
Exploitation sexuelle	20	32	12	0,3	0,4	43,6
Corruption d'enfant	8	8	0	0,1	0,1	-1,0
Relations sexuelles anales et bestialité	7	12	5	0,1	0,2	46,7
<i>Total des autres infractions d'ordre sexuel</i>	1 077	1 238	161	13,8	15,7	13,8
Total	5 240	5 478	238	67	69,3	3,5

a : données actualisées

p : données provisoires

LES INFRACTIONS À L'ENDROIT DES AÎNÉS

En 2010⁶, 2 348 personnes âgées de 65 ans et plus ont été victimes d'une infraction contre la personne, soit 378 de plus qu'en 2009 (1 970). Le taux d'infraction par 100 000 personnes de ce groupe d'âge est ainsi passé de 168,4 en 2009 à 193,8 en 2010. Il est possible que cette hausse soit attribuable à une plus grande vigilance dans la détection de ces crimes et à une augmentation de la dénonciation puisque des efforts de sensibilisation visant ces objectifs ont été réalisés au Québec depuis quelques années.

Parmi les victimes aînées, 62 % étaient âgées de 65 à 74 ans, 23 % de 75 à 84 ans et 20 % de 85 ans et plus. Par ailleurs, les aînés se distinguaient un peu de l'ensemble des victimes par le type de crimes subi. Ainsi, ils ont été un peu moins victimes de voies de fait, d'agression sexuelle et d'une autre infraction d'ordre sexuel. Par contre, ils ont été plus nombreux en proportion à avoir été victimes d'homicide, de négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, de vols qualifiés et d'extorsion, de menaces et d'une autre infraction contre la personne.

⁶ Les données de 2010 sont provisoires.

Infraction contre la personne	Victimes de 65 ans et plus		Toutes les victimes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Homicide	9	0,4	79	0,1
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	4	0,2	18	0,0
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	6	0,3	208	0,3
Voies de fait	1 167	49,7	41 266	54,9
Agression sexuelle	49	2,1	4 135	5,5
Autres infractions d'ordre sexuel	2	0,1	1 075	1,4
Enlèvement et séquestration	26	1,1	1 246	1,7
Vol qualifié et extorsion	264	11,2	6 265	8,3
Harcèlement criminel	132	5,6	4 071	5,4
Menaces	558	23,7	14 663	19,5
Autres	131	5,6	2 175	2,9
Total	2 348	100,0	75 201	100,0

DE NOUVELLES DONNÉES RECUEILLIES PAR LE PROGRAMME DUC

Depuis mars 2008, le Programme DUC permet de compiler des données relatives aux infractions liées aux gangs de rue, au phénomène des crimes haineux ainsi qu'à la criminalité liée à un ordinateur ou à Internet. En 2010, nous disposons donc de données pour deux années complètes⁷.

Les infractions relatives aux gangs de rue

En 2010, les corps policiers du Québec ont enregistré 903 infractions criminelles relatives aux gangs de rue, soit 166 de plus qu'en 2009 (737). Les policiers confirmaient que 81 % de ces infractions avaient été commises par un membre de gang de rue alors que, pour les autres (19 %), ils soupçonnaient qu'un gang de rue était mêlé à l'affaire. Notons que la proportion d'infractions perpétrées par des gangs de rue était plus élevée en 2010 (81 %) qu'en 2009 (66 %).

⁷ Les données présentées excluent celles du Service de police de la Ville de Québec.

Criminalité perpétrée par un gang ou soupçonnée de l'être	Nombre		Pourcentage	
	2009a	2010p	2009a	2010p
Crime perpétré par un gang	488	732	66	81
Crime soupçonné d'être perpétré par un gang	249	171	34	19
Total	737	903	100	100

a : données actualisées

p : données provisoires

Les principales infractions perpétrées par les gangs de rue, ou soupçonnées de l'être, étaient des infractions aux règles de liberté sous caution (21 %), des manquements aux conditions de la probation (15 %), des vols qualifiés sur une personne (11 %), des voies de fait de niveau 2 (9 %), de la possession d'armes en contravention ou non d'ordonnances (7 %), des voies de fait de niveau 1 (6 %) et des actes nuisant à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix (5 %).

Les crimes motivés par la haine

Les infractions contre une personne ou des biens qui sont motivées par la haine semblent peu fréquentes au Québec. En 2010, seulement 198 infractions au Code criminel motivées par la haine ont été enregistrées, soit un peu plus qu'en 2009 (176). Comme en 2009, les deux principaux facteurs de motivation étaient la race ou l'ethnie (36 %) ainsi que la religion (29 %). Notons que les autres motifs d'un crime haineux sont la langue, la couleur, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire.

Les crimes liés à un ordinateur ou à Internet

En 2010, 1 270 infractions comportaient l'utilisation d'un ordinateur ou d'Internet. Il s'agit de 520 infractions de plus qu'en 2009 (750). Cette forte augmentation démontre bien les efforts accrus des corps policiers pour détecter et combattre les crimes liés à un ordinateur ou à Internet. Néanmoins, il y a lieu de croire qu'une partie seulement des infractions soient connues des policiers puisque la détection et l'identification des infractions commises en ligne sont longues et dispendieuses en plus de nécessiter des ressources spécialisées. Précisons que les principaux crimes liés à un ordinateur ou à Internet en 2010 étaient la distribution de pornographie juvénile (42 %), la fraude par ordinateur (32 %), le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (8 %) et les menaces (4 %).

Principale infraction perpétrée	Nombre		Pourcentage	
	2009a	2010p	2009a	2010p
Distribution de pornographie juvénile	80	534	11	42
Fraude Ordinateur	384	407	51	32
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	126	104	17	8
Menaces	38	46	5	4
Autre fraude	122	179	16	14
Total	750	1 270	100	100

a : données actualisées

p : données provisoires

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Source de données

Les statistiques présentées dans ce bulletin d'information sont issues des données sur la criminalité déclarée et enregistrée par les corps policiers à partir des règles communes et partagées partout au Canada dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2). La majorité des corps de police desservant le Québec, soit l'ensemble des services de police municipaux, la Sûreté du Québec et certains corps de police autochtones, se servent du programme DUC 2. Ces statistiques sont couramment utilisées pour dresser le portrait de la criminalité et en tracer l'évolution.

Extraction des données

Les données de 2010 sont celles enregistrées avant le 1^{er} mai 2011. Elles comprennent tous les dossiers que les corps policiers participant au Programme DUC 2 ont ouverts ou traités en 2010. Ces statistiques ne reflètent donc qu'une partie de la criminalité, soit celle signalée ou connue des autorités policières et enregistrée dans les dossiers officiels. Au moment de l'extraction des données de 2010, celles de 2009 sont actualisées afin de tenir compte de toutes les modifications qui ont été apportées au cours de la dernière année.

Données démographiques

Pour effectuer des comparaisons dans le temps et entre les territoires, le taux de criminalité, soit le rapport entre le nombre d'infractions et la population du territoire visé, calculé par 100 000 habitants, est utilisé. Les données démographiques servant au calcul des différents taux proviennent de Statistique Canada.

Dénombrement des infractions

Conformément aux règles de déclaration du Programme DUC 2, les organisations policières peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seule l'infraction la plus grave de chaque événement est comptabilisée dans les statistiques du présent rapport. Précisons que le dénombrement des infractions varie selon les types de crimes. Dans le cas de la plupart des crimes contre la personne, une infraction est calculée pour chaque victime d'un tel crime lors de l'événement criminel. Pour les autres délits, une seule infraction est comptabilisée pour chaque événement criminel.

Indice de gravité de la criminalité

En ce qui a trait aux données relatives à l'indice de gravité de la criminalité, Statistique Canada a produit le document *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité* permettant, notamment, d'obtenir des informations détaillées sur le mode de calcul de l'indice. Le document peut être consulté dans le site Internet de Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf>

RÉFÉRENCES

POTTIE BUNGE, Valérie et al. 2005, *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada*, Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, Statistique Canada, No de référence 85-561-MIF2005005.

RIOUX, Valérie. 2008, *Statistiques 2007 sur la criminalité au Québec*, ministère de la Sécurité publique, Gouvernement du Québec

BULLETIN D'INFORMATION

La criminalité au Québec en 2010 : principales tendances

La criminalité au Québec en 2010 – principales tendances

Dépôt légal - 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-67742-0 (PDF)

ISSN : 2291-6237 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Pour nous joindre

Ministère de la Sécurité publique
Direction de la prévention et de l'organisation policière
2525, boulevard Laurier, 9e étage A
Québec (Québec) G1V 2L2
Courriel : infocom@misp.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 646-6777, poste 60039
Télécopieur : 418 646-3564

Le bulletin est aussi disponible dans le site
Internet du ministère de la Sécurité publique à
l'adresse suivante : www.securitepublique.gouv.qc.ca